

CONSEIL MUNICIPAL SAINT-GILLES

Date d'affichage :

**PROCES-VERBAL DES DEBATS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 28 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville.

Présents : Monsieur le Maire Eddy VALADIER, Madame Dominique NOVELLI, 1^{er} Adjointe au Maire, Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Madame Berta PEREZ, Monsieur Xavier PERRET, Madame Catherine HARTMANN, Monsieur Alex DUMAGEL, Madame Géraldine BREUIL, Monsieur Christophe SEVILLA, Monsieur Serge GILLI, Madame Alice MATTERA, Monsieur Joël PASSEMARD, Madame Nadia ARCHIMBAUD, Monsieur Bruno VIGUÉ, Madame Catherine POUJOL, Monsieur Alain VULTAGGIO, Madame Danielle DECIS, Madame Lauris PAUL, Monsieur Christophe CONTASTIN, Monsieur Frédéric BRUNEL, Madame Julie FERNANDEZ, Madame Vanessa BERJON, Monsieur Benjamin GUIDI, Madame Patricia BONARDI, Monsieur Christophe LEFEVRE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

- Madame Sylvie AJMO-BOOT, qui a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre GARCIA
- Monsieur Cédric SANTUCCI, qui a donné procuration à Monsieur Eddy VALADIER, Maire
- Monsieur Gilbert COLLARD, qui a donné procuration à Monsieur Christophe LEFEVRE
- Madame Frédérique CORDESSE, qui a donné procuration à Madame Patricia BONARDI

Absents : Monsieur Alfred MAURO, Madame Dominique MARTIN, Monsieur Christian BALLOUARD, Monsieur Alexandre LUYAT

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Madame Julie FERNANDEZ désignée, prend place au Bureau.

Eddy VALADIER : Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose que nous démarrions ce Conseil municipal du 28 mars 2017 en procédant à l'appel. Il y a quatre absents, donc on devrait être 29 à prendre part au vote.

Chacune et chacun d'entre vous ont pu recevoir l'ordre du jour des projets que nous devons examiner. Je vous propose de vous remettre deux projets modifiés :

- L'un sur les indemnités des élus, il y a eu une petite erreur de plume sur le montant de l'enveloppe maximale ;
- Ensuite, je vous propose de compléter la délibération numéro 11 relative au marché de travaux concernant la réhabilitation et l'extension de la halle Chouleur et l'attribution aux entreprises puisque la commission d'appel d'offres a eu lieu ce matin.

Ensuite, si vous en êtes d'accord, je vous propose de rajouter à l'ordre du jour trois nouvelles délibérations :

L'une concerne les aménagements urbains du centre-ville et notamment, l'extension et la restructuration du parking Charles-de-Gaulle avec l'attribution d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole. Comme vous le savez, la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole a délibéré ce lundi, c'est pourquoi je vous propose de rajouter cette délibération.

Dans le même temps, la Ville a pu bénéficier d'un autre fonds de concours de l'agglomération ce lundi concernant la halle Chouleur. Je vous propose de le rajouter.

Puis, Monsieur DUMAGEL vous en donnera l'explication, je vous propose de rajouter une délibération relative à l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association de Futsal qui va participer à une Coupe d'Europe et qui nous a sollicitée de façon urgente.

Bien évidemment, comme à l'habitude, au moment où l'on abordera ces délibérations, si vous n'avez pas eu le temps pendant les débats précédents d'en prendre une connaissance suffisante, on pourra faire, si vous le souhaitez, une petite interruption de séance pour que vous en preniez une pleine lecture et que vous puissiez nous donner un avis en toute connaissance de cause, vous me le signalerez.

Pas d'opposition ? Non. Merci.

Approbation du procès-verbal des débats du 21 février 2017

Eddy VALADIER : Je vous propose de passer à l'approbation du compte rendu du Conseil municipal du 21 février 2017 que vous avez pu recevoir et probablement parcourir. Y a-t-il des remarques ?

Catherine POUJOL : Je demande Monsieur le Maire de retirer la délibération numéro 32 étant donné que je n'ai pas démissionné du syndicat.

Eddy VALADIER : Madame POUJOL, je vous rappellerai simplement deux choses. Les délégations sont attribuées par le Maire qui peut évidemment les donner comme les retirer, ce qui a été fait et les représentations données par le Conseil municipal de la même façon peuvent être accordées comme retirées, c'est pour cela qu'il y a eu deux délibérations prises à la majorité du groupe que j'anime concernant les deux ou trois représentations que vous pourriez avoir dans deux ou trois organismes extérieurs. C'est le parallélisme des formes.

Catherine POUJOL : Je peux vous répondre ?

Eddy VALADIER : Vous pouvez me répondre.

Catherine POUJOL : Alors, vous avez demandé au Conseil municipal de voter mon remplacement alors que je n'étais pas démissionnaire.

Eddy VALADIER : Non, les choses ont été faites dans les formes d'usage.

Catherine POUJOL : Je ne le crois pas et d'autre part, vous avez dit que vous aviez de moi une lettre de démission.

Eddy VALADIER : Vous aurez la réponse en temps et en heure. Il y avait à ce moment-là Madame Berthe PEREZ.

Catherine POUJOL : Tout à fait.

Eddy VALADIER : Non mais vous mélangez les délégations et les attributions accordées par le Conseil municipal.

Catherine POUJOL : *Hors micro.*

Eddy VALADIER : Très bien mais je ne retirerai pas ces délibérations souveraines du Conseil municipal. Je vous remercie.

Xavier PERRET : Simplement pour être plus trivial, dans certaines délibérations il est marqué « // y a plusieurs points concernant le projet de réaménagement du Cœur roumain ».

Eddy VALADIER : Oui, se sera corrigé. Merci de votre perspicacité, Monsieur PERRET.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Christophe LEFEVRE : Pour faire suite à l'intervention de Madame POUJOL effectivement au niveau de la délibération numéro 32, vous avez, lors du dernier Conseil municipal, brandi un courrier qui justifiait le vote spécifiant que ce courrier était la lettre de démission de Madame POUJOL, auquel cas cela veut dire que vous aviez besoin de ce courrier pour justifier ce vote. Or, Madame POUJOL vient de nous dire et de vous dire devant cette assemblée qu'elle n'avait pas démissionné, encore moins fait de courrier. Alors je voudrais que vous nous expliquiez ou que vous nous montriez à défaut ce courrier qui vous avait permis de justifier ce vote.

Eddy VALADIER : Monsieur LEFEVRE, cela fait quatre conseils municipaux que vous nous reprenez de ce sujet. Croyez-le bien, on a autre chose à faire qu'à chaque Conseil municipal de revenir sur les mêmes éléments de circonstance.

Christophe LEFEVRE : Ce n'est pas à chaque Conseil municipal, lors du dernier.

Eddy VALADIER : Lors du dernier Conseil, de l'avant-dernier, mais aussi dans le journal municipal. Ecoutez, vous faites comme Madame POUJOL, vous déférez à Monsieur le Préfet. Comprenez bien que le groupe majoritaire a beaucoup d'autres choses à faire que de se préoccuper de ce genre de chose. L'affaire pour nous est réglée, elle est close et on se préoccupe des affaires de notre collectivité et de nos concitoyens.

D'autres remarques, Monsieur LEFEVRE ?

Christophe LEFEVRE : Je suis désolé de vous reprendre, vous avez agi en prétextant que ce courrier que vous aviez entre les mains était la lettre de démission qui justifiait ce vote. Alors effectivement Madame POUJOL ne fait pas partie de notre équipe, il n'empêche que nous défendons tout le monde quand il y a une injustice.

Eddy VALADIER : Vous aussi vous confondez les délégations et les représentations.

Christophe LEFEVRE : Le problème n'est pas là.

Eddy VALADIER : Si, vous confondez les choses.

Christophe LEFEVRE : Pas du tout.

Eddy VALADIER : D'abord, je n'ai pas brandi un courrier c'est vous qui en faites l'extrapolation.

Christophe LEFEVRE : Vous avez brandi un courrier, montrez-le nous. Si vous êtes sûr de vous, montrez-nous ce courrier.

Eddy VALADIER : Monsieur LEFEVRE, j'ai bien d'autres choses à faire avec mes collègues que de parler de ces choses.

Christophe LEFEVRE : Mais comment pouvez-vous être crédible, quelle crédibilité vous avez après ?

Eddy VALADIER : Ecoutez, ne vous inquiétez pas, Monsieur LEFEVRE, je ne cherche pas à être crédible devant vous, nous cherchons à être crédibles face aux Saint-Gillois.

Christophe LEFEVRE : Oui, bien sûr.

Patricia BONARDI : On ne fait pas partie des Saint-Gillois, Monsieur VALADIER ?

Eddy VALADIER : Allez-y, Madame BONARDI, je vous donne la parole.

Patricia BONARDI : Je pense qu'on a bien 50 %, donc les Saint-Gillois en font partie, vous nous devez quand même plus de respect. Pour les Saint-Gillois qui ont voté pour nous premièrement et deuxièmement Madame POUJOL, ce n'est pas rien, c'est un être humain avant tout.

Eddy VALADIER : Mais vous croyez que Madame POUJOL a besoin de vous comme porte-parole ?

Patricia BONARDI : Vous êtes un menteur, vous mentez, vous avez brandi l'enveloppe, vous voyez ce que je veux dire. Cela ne marche pas, Monsieur VALADIER, il faut arrêter.

Eddy VALADIER : Allez, ce sera consigné aux débats.

Christophe LEFEVRE : Vous ne voulez pas produire le courrier ? Vous refusez de produire le courrier ?

Eddy VALADIER : D'autres remarques ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Christophe LEFEVRE : Je suis contre.

Patricia BONARDI : Oui, contre.

Eddy VALADIER : Donc cela fera cinq contre.

ADOPTÉE A LA MAJORITE (POUR : 24, CONTRE : 5)

I. Information du Conseil municipal relative aux décisions prises par Monsieur le Maire

Eddy VALADIER : Délibération suivante. Vous avez reçu comme information les décisions prises par délégation que vous m'avez accordées.

Y a-t-il des remarques ?

Christophe LEFEVRE : Oui, j'ai une question concernant la décision 2017-02-28, à savoir qu'apparemment, un tiers après un défaut de maîtrise de véhicule est à l'origine d'un sinistre, que vous avez évalué à 3 096 €, sinistre donc responsable de ce tiers. Or dans cette décision, il apparaît que l'assureur de la commune, la SMACL vous accorde 2 496 € de dédommagement que vous avez accepté. Ma question est la suivante, pourquoi est-ce l'assurance de la commune qui règle ce sinistre si le responsable est identifié et en tort en plus, que fait l'assurance du tiers responsable ?

Eddy VALADIER : Madame GUEZENNEC, sur ce contrat d'assurance, vous répondrez plus tard à Monsieur LEFEVRE.

D'autres remarques ?

Christophe LEFEVRE : Non.

Eddy VALADIER : Très bien. Vous me donnez acte de vous avoir communiqué ces décisions.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

2. Approbation du principe de création d'une Société Publique Locale et prise de participation

Eddy VALADIER : La Ville de Saint-Gilles est riche d'un patrimoine reconnu, notamment son Abbaye du XII^{ème} siècle classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO ainsi que ses Halles Baltard rénovées et son musée abrité dans la maison romane du XII^{ème} siècle. Il est riche des collections d'archéologie, d'ornithologie et d'ethnologie. Son souhait de développer l'attractivité et la visibilité de son patrimoine notamment par le développement de contenus, l'organisation d'expositions thématiques.

La Ville de Nîmes finalise la construction du musée de la Romanité, équipement culturel majeur, dont l'ouverture sera effective en 2018. Il complète de manière indispensable l'histoire romaine de Nîmes et les monuments emblématiques que sont la Maison Carré, les Arènes et la Tour Magne qui constituent un patrimoine exceptionnel au titre duquel la Ville a engagé également une démarche visant à son inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les villes de Nîmes et de Saint-Gilles ont souhaité créer une société publique locale qui sera dédiée à la gestion d'équipement culturel et du patrimoine historique se trouvant sur le territoire de ces deux communes.

La Ville de Nîmes confiera à cette SPL la gestion du musée de la Romanité.

Vous avez ensuite le détail des avantages de cette SPL qui sera dénommée Culture et Patrimoine et qui sera donc constituée avec la Ville de Nîmes et qui aura comme objet social :

- de réaliser ou faire réaliser la gestion, l'exploitation, la mise en valeur et la promotion de tout équipement culturel et de tout bâtiment ou monument présentant un intérêt historique ou culturel ;
- de réaliser ou faire réaliser toute prestation contribuant à la définition et à la mise en œuvre d'actions à caractère culturel ou leur coordination ;
- de renforcer l'attractivité des équipements culturels, des bâtiments et monuments à caractère historique ;
- à réaliser ou faire réaliser toute action susceptible de favoriser le développement de l'offre culturelle en lien avec les acteurs privés et institutionnels ;
- et enfin d'une manière générale qui aura à accomplir toute étude et prestation et toute opération culturelle, événementielle, commerciale, locative, mobilière ou immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet.

Il est proposé de constituer un Conseil d'administration de 9 membres :

- 2 membres pour la Ville de Saint-Gilles ;
- 7 membres pour la Ville de Nîmes.

Avec la constitution d'une capitalisation de la société à hauteur de 80 000 € qui correspond à un montant suffisant pour assurer les premières dépenses avec en matière de répartition du capital :

- 160 actions représentant 20 % pour la Ville de Saint-Gilles ;
- 640 actions, soit 80 % pour la Ville de Nîmes.

La valeur unitaire de chaque action étant fixée au prix nominal unitaire de 100 €

Il est aussi, mais on pourra le faire dans un second temps si vous le souhaitez, après avoir débattu de cette délibération, de désigner dès ce soir les deux membres du Conseil municipal de la Ville de Saint-Gilles.

Voilà en résumé cette délibération. Y a-t-il des questions ?

Christophe LEFEVRE : Oui. Monsieur le Maire, si on comprend parfaitement l'objet de la création d'une telle SPL, on peut se poser des questions quant à son fonctionnement, à savoir que c'est assimilable à la création d'une société commerciale.

Eddy VALADIER : Société publique, pas société commerciale.

Christophe LEFEVRE : Oui, j'entends bien mais il y a quand même une activité qui fonctionnera sur les modalités d'une société commerciale. Donc la question que je vous pose est la suivante. Si demain, je crée une société et que je vienne vous trouver en vous proposant de participer au capital à concurrence de 20 %, la première question que vous allez me poser, c'est quid de son fonctionnement et de ses charges.

Il est spécifié par exemple à la page 12 que si le président n'est pas rémunéré, en revanche le directeur général et les directeurs généraux délégués le seraient. Je voudrais savoir au-delà de la participation capitale, quelle est la charge potentielle pour la Ville de Saint-Gilles pour parer à ces différents frais ?

Eddy VALADIER : Deux corrections. C'est une société publique, ce n'est pas une société commerciale, c'est bien pour cela que ce sont des élus des villes respectives qui exerceront en réalité le pouvoir.

Les contributions des deux collectivités ne seront liées que par le ou les contrats que donneront les villes à cette SPL. C'est-à-dire que tant que la Ville de Saint-Gilles ne donnera pas par contrat à cette SPL un objectif qui peut être comme on l'a dit de réaliser, de gérer, de coordonner, qui peut être de promouvoir etc. la Ville de Saint-Gilles n'aura pas à supporter de charges financières.

Après, c'est une société publique de gestion. Bien évidemment, elle aura du personnel pour la faire fonctionner mais ce personnel ne sera recruté qu'à partir du moment où il y aura des contrats donnés par les villes. Tant que la Ville de Saint-Gilles ne donnera pas un contrat de mission à la SPL, elle n'aura pas à contribuer aux charges de fonctionnement de cette SPL, ce qui me paraît tout à fait naturel.

Christophe LEFEVRE : Oui certes, sauf qu'une fois que le personnel est recruté, il faut pouvoir l'alimenter en activités.

Eddy VALADIER : Mais il sera recruté en fonction de l'activité qu'on lui donnera et pas l'inverse.

Christophe LEFEVRE : Oui, sous réserve qu'elle soit pérenne. Vous parlez de contrat, donc il peut s'agir de contrat qui soit ponctuel ou récurrent. Donc la question que je me pose, pour être plus concret, c'est que, au-delà de l'apport en capital puisque d'ailleurs il est bien spécifié que cet apport en capital correspond à un montant suffisant pour assurer les premières dépenses. Donc il n'est pas spécifié, il n'y a pas de notion de business plan, on ne sait pas. Ensuite quelle va être la charge pour la commune.

Eddy VALADIER : La charge pour la Commune sauf à me répéter une deuxième fois, il n'y aura pas de charge pour la commune tant que la Commune n'aura pas donné un contrat avec un objectif à cette SPL. La Ville de Nîmes va donner, je peux le dire avant que le dise à son conseil municipal le sénateur-maire de Nîmes puisqu'il a annoncé dans la presse ce matin. Donc, le sénateur-maire de Nîmes va donner la gestion, la promotion du musée de la Romanité. Bien évidemment, pour que cette SPL assure la promotion, la gestion, l'organisation, l'entretien du musée de la Romanité, cela va représenter un coût. Cette SPL aura plusieurs choix à faire. Soit elle le fait en propre en recrutant du personnel, soit elle n'en fait qu'une partie en propre et fait appel au secteur privé pour assurer certaines missions.

C'est son conseil d'administration qui le décidera. En fonction des choix faits, cela va aboutir à un coût concernant le musée de la Romanité ; 100 % de ce coût sera supporté par la Ville de Nîmes.

A l'inverse, la Ville de Saint-Gilles demanderait – j'emploie le conditionnel puisque je vous dis que rien n'est fait – de faire une promotion par exemple d'un site exceptionnel qu'elle pourrait avoir et qui pourrait être à livrer dans quelques mois. Elle négociera, discutera avec la SPL de la hauteur qu'elle veut donner à cette promotion. La SPL produira à ce moment-là à la fois un business plan, à la fois un coût. La Ville de Saint-Gilles conclura un contrat ou pas, si elle conclut, elle paiera le montant de son contrat à l'issue du respect de son contrat.

Christophe LEFEVRE : Certes. Par ailleurs, dans la notion de prestations in-house, ne craignez-vous pas que cela vous enlève la possibilité sur la commune de choisir les intervenants qui pourraient apporter leur service potentiellement aujourd'hui à la commune et que là comme il n'y a pas de mise en concurrence, cela va être directement lié au simple choix de la SPL ?

Eddy VALADIER : Attendez, Monsieur LEFEVRE, je ne peux pas vous laisser dire certaines choses. Il y a mise en concurrence, la mise en concurrence sera exercée par la société publique locale. C'est une société publique locale comme il en existe des centaines et des milliers en France. C'est une société publique locale, elle aura elle aussi à respecter l'ensemble des éléments que nous avons nous-mêmes à respecter. Donc je ne peux pas vous laisser dire que cela transgresserait la mise en concurrence, c'est même tout le contraire.

Christophe LEFEVRE : Bien, nous n'avons pas les mêmes sources alors.

Eddy VALADIER : Là ce n'est pas une question de source.

Christophe LEFEVRE : Avant de vous poser des questions, je me renseigne un peu quand même. Bien, je vous remercie pour ces précisions.

Eddy VALADIER : **Qui est contre ? Quatre. Qui s'abstient ? Une. A la majorité.** Je vous remercie.

Effectivement, il faut désigner les deux membres. Comme à l'habitude, je vous pose la question, on peut faire cela à mainlevée si vous l'acceptez. Est-ce que vous voulez qu'on fasse à bulletin secret, sachant que la majorité vous propose la candidature de Madame Berta PEREZ et de moi-même. Pas d'autres candidatures ? Qui est contre ? Quatre. Qui s'abstient ? Je vous remercie de cette confiance.

Il faut désigner le délégué aux assemblées générales que je me propose d'être si vous l'acceptez. Même vote. Qui est contre ? Quatre. Qui s'abstient ? Aucune. A la majorité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITE (POUR : 25, CONTRE : 4)

3. Approbation du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Site Patrimonial Remarquable (ex Secteur Sauvegardé)

Eddy VALADIER : On peut passer à la délibération suivante. Madame BREUIL concernant l'approbation du PSMV.

Géraldine BREUIL : Le Conseil municipal dans les séances du 25 février et du 7 juillet 2015 s'est prononcé favorablement sur le projet de plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial remarquable de la Ville de Saint-Gilles ainsi que sur le bilan de la concertation publique.

Une enquête publique a ensuite été conduite par Monsieur Etienne TARDIOU désigné comme commissaire enquêteur, qui s'est déroulée du 3 octobre 2016 au 2 novembre 2016. Ce dernier a émis un avis favorable sous réserve de certains points à modifier, mineurs, qui sont énumérés ci-dessous :

- mettre en cohérence le rapport de présentation et le règlement du PSMV avec le plan de prévention du risque inondation approuvé le 21 mars 2016 ;
- préciser la portée du règlement du PSMV ;
- compléter le règlement du PSMV, la définition des installations classées pour la protection de l'environnement en référence à la nomenclature existante ;
- préciser dans le règlement du PSMV le terme opération individuelle ;
- préciser dans le règlement du PSMV le terme hauteur relative ;
- préciser dans le règlement du PSMV les emprises de construction autorisée dans les espaces publics à requalifier ou à aménager ;
- compléter la rédaction du règlement concernant la position des compteurs EDF GDF ;
- modifier le plan graphique en supprimant la qualification espace à dominante végétale de la parcelle N 2496.

Suite à ce rapport, une commission locale du site patrimonial remarquable s'est réunie le 27 janvier 2017 et a examiné ces observations et ces conclusions. Suite à un débat sur une des propositions de classement d'une parcelle en espace à dominante végétale, et pour des raisons de cohérence du PSMV mais aussi de classement actuel de la parcelle voisine en emprise constructible maximale, le cabinet Duchet-Blanc, bureau d'études en charge de l'élaboration du PSMV défend le choix de l'emprise constructible maximale.

La commission locale du site patrimonial remarquable a validé cette proposition et s'est prononcée favorablement sur l'ensemble des autres modifications susvisées.

Enfin, il est précisé que la procédure est conduite conjointement par Monsieur le Maire et Monsieur le préfet du Gard. Aussi, après que le Conseil municipal se soit prononcé favorablement sur le projet de PSMV, le préfet approuvera par arrêté ce anciennement secteur sauvegardé.

Il est en conséquence proposé au Conseil municipal de se prononcer favorablement sur le dossier définitif du plan de sauvegarde et de mise en valeur de Saint-Gilles.

Eddy VALADIER : Merci, Madame BREUIL. Y a-t-il de questions ? Pas de question. Monsieur LEFEVRE, je vous cède la parole.

Christophe LEFEVRE : Oui, d'ailleurs je remercie pour le pavé que j'ai lu, très intéressant, relatif à ce dossier. J'avais juste une question par rapport à la parcelle cadastrée. On comprend parfaitement que le propriétaire de cette parcelle souhaite construire dessus, donc cela on ne le discute pas. Néanmoins, je voulais juste à titre d'information que vous me précisiez la différence que vous voyez entre la zone blanche et l'emprise maximale.

Eddy VALADIER : Allez-y, Madame BREUIL.

Géraldine BREUIL : Une zone blanche laisse libre cours à toute construction, ne donne aucune réglementation. Or sur cette parcelle qui fait l'objet à l'arrière d'un mur de soutènement important qui était un reste de rempart de la ville, il était intéressant de pouvoir réglementer comme il est fait sur l'ensemble des parcelles du secteur sauvegardé. Il y avait un intérêt particulier à pouvoir mettre une emprise maximale une hauteur et de la caler, c'est-à-dire de l'harmoniser avec le mur arrière de cette parcelle. C'était important de bloquer en tout cas la possibilité de construction qu'on ne se retrouve pas forcément avec un immeuble de quatre étages, cela aurait été complètement incohérent dans cette partie de la ville.

Christophe LEFEVRE : D'accord, je vous remercie.

Eddy VALADIER : Merci, Madame BREUIL. D'autres questions ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Quatre. A la majorité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ (POUR : 25, ABSTENTIONS : 4)

4. Vote des taux d'imposition des trois taxes locales directes pour l'année 2017

Eddy VALADIER : Délibération suivante, elle concerne les taux d'imposition des trois taxes locales à appliquer pour l'année 2017.

Il vous est proposé de maintenir les taux communaux tels qu'ils ont été fixés en 2015, c'est-à-dire de ne pas augmenter les impôts supportés par nos concitoyens sachant que – je le rappelle – pour la fin de cette année, ils bénéficieront d'une baisse de la taxe sur les ordures ménagères d'environ 20 %.

Y a-t-il des questions ?

Patricia BONARDI : Nous avons bien lu ce que vous proposez ou pas. J'ai une petite remarque à vous faire parce que vous qui prenez souvent Beaucaire comme exemple, on va un peu comparer, si cela ne vous gêne pas.

- Taxe d'habitation : vous êtes à 18,46 ; Beaucaire, taux 2016 : 14,40, 2017 : 14,35
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : Saint-Gilles est 34,83 % ; Beaucaire : 26,10 pour 2016, 26,05 pour 2017 ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties, vous êtes à 107,52 % ; Beaucaire taux en 2016 : 52,30, 2017 : 52,10.

Alors bon, je veux bien que vous ne baissiez pas, mais moi et mes collègues, on aimerait bien savoir comment vous vous débrouillez avec toutes les subventions, tout ce que vous avez de droite et de gauche – je dis droite et gauche, tout le monde en profite – comment faites-vous pour rester à des taux comme cela ?

Eddy VALADIER : Plusieurs remarques de ma part. Vous aurez remarqué que sous cette majorité que j'anime, les impôts ont baissé.

Patricia BONARDI : Ils ont baissé, oui.

Eddy VALADIER : De 1 %, oui. A Beaucaire, combien ? Dans ce cas, vous passez de 52,30 à 52,10 vous êtes parfois dans du 0,0 quelque chose.

Patricia BONARDI : Ne rigolez pas parce que vous êtes à 107,52 %, alors bon c'est énorme.

Eddy VALADIER : Vous avez raison, il faut être sérieux, je vais essayer de l'être.

Donc 52,10 par rapport à 52,30 donc cela fait deux dixième que je divise par le taux initial, 52,30, que je multiplie par 100, cela fait 0,3 %. Nous, on a fait 1 % en trois ans. 0,3 % en trois ans ou 1 % en un an, on n'est pas loin mais peu importe.

Patricia BONARDI : Oui mais bon vous êtes à 107,52 % quand même, vous n'êtes pas à 52,10, il y a une marge.

Eddy VALADIER : Madame BONARDI, je vous ai écoutée sans vous interrompre, je vous remercie d'en faire de même.

Patricia BONARDI : Je vous en prie, allez-y.

Eddy VALADIER : Merci. Nous avons déjà baissé les taux des trois taxes. Nous avons baissé l'an passé de plus de 5,7 % la taxe sur les ordures ménagères. Cette année encore, la taxe sur les ordures ménagère de – 20%.

Patricia BONARDI : Non, c'est la communauté des communes cela.

Eddy VALADIER : On parle de la fiscalité supportée par les Saint-Gillois, s'il vous plaît ne m'interrompez pas.

Cette année encore, la fiscalité supportée par les ménages au travers de la taxe sur les ordures ménagères baissera de mémoire de 19,7 %. Donc on est dans une dynamique non pas de maîtrise ou de stabilité de la fiscalité à Saint-Gilles mais nous la baissions. Après, il y a une histoire qu'il nous faut assumer et nous l'assumons.

Vous faites une deuxième remarque, vous me dites qu'on bénéficie de subventions. Je prends cela pour un beau compliment de votre part dans notre capacité à mobiliser les partenaires financiers pour nous aider à porter nos projets. Vous rapprocherez le volume d'investissement réalisé de la Ville de Saint-Gilles et de la ville dans laquelle vous travaillez et nous en reparlerons.

Troisième remarque, Madame, les subventions dont nous bénéficions sont des subventions d'investissement ; elles ne peuvent être affectées qu'à la section d'investissement. Je vous rappelle que le produit ou le non-produit fiscal s'affecte en section de fonctionnement et il n'y a pas de vases communicants. Donc, les subventions d'équipement ne peuvent pas servir à baisser les impôts sauf à détourner leur objet.

Y a-t-il d'autres questions ?

Christophe LEFEVRE : Monsieur VALADIER, à chaque fois qu'on vous parle de taxe locale, vous vous réfugiez derrière la baisse de la TEOM. Alors, je voudrais que vous soyez un peu honnête et resituer le débat, à savoir que la Ville de Nîmes était à 14,25 et ils ont décidé d'uniformiser le taux et est passée à 10,71 sauf pour les communes environnantes où le taux est passé à 13 % pour tout le monde, sauf Garons qui en 2018 a une année de plus pour retrouver ce taux.

Donc, la baisse de la TEOM n'est pas de votre propre chef, elle est imposée. Alors, s'il vous plaît, soyons honnête, cela profite à tout le monde, donc c'est une bonne chose que la baisse de la TEOM nous la constatons mais elle n'est pas de votre propre chef ; elle vous est imposée peu importe qui aurait été le maire. Donc la question n'est pas la baisse de la TEOM mais les taxes locales, taxe locale que vous vous êtes engagé dans votre communication de campagne à baisser de 6 % sur votre mandat. Vous le savez, on en a déjà parlé plusieurs fois.

Eddy VALADIER : Mais vous savez aussi, on en a parlé plusieurs fois, je n'ai peut-être pas fini mon mandat, ni celui de nos collègues.

Christophe LEFEVRE : Oui mais si c'est pour le baisser quinze jours avant les élections, cela n'apporte pas grand-chose dans le niveau de vie des habitants.

Eddy VALADIER : C'est comme les travaux, on ne pouvait pas tous les réaliser dans les premiers quinze jours, il y en a qui se sont réalisés au début, il y en a qui se continuent aujourd'hui et il y en a qui le seront demain.

Christophe LEFEVRE : D'accord mais de grâce, arrêtez de vous réfugier derrière la baisse de la TEOM, elle n'est pas de votre chef, elle vous est imposée.

Eddy VALADIER : D'abord, vous l'avez fait remarquer et j'en suis heureux, vous l'avez vérifié vous-même, Nîmes est passée de 14 à 10,71.

Christophe LEFEVRE : Absolument, 14,25.

Eddy VALADIER : C'est-à-dire à -3,5. Pour Saint-Gilles, la baisse est plus forte.

Ecoutez, je me réjouis que la fiscalité diminue à Saint-Gilles mais, Monsieur LEFEVRE, c'est encore mieux que cette baisse de fiscalité, nous puissions la faire porter par Nîmes Métropole que par notre budget.

Christophe LEFEVRE : Mais ne dites que cela vient de vous. Vous usurpez les faits.

Eddy VALADIER : C'est encore mieux. C'est comme nos investissements, lorsqu'on arrive à faire supporter 2 millions d'euros pour réhabiliter l'Abbatiale de Saint-Gilles par nos partenaires, vous pouvez répéter que ce n'est pas la ville qui paie.

Christophe LEFEVRE : Mais ne changez pas de sujet, ne déviez pas de sujet.

Eddy VALADIER : C'est le même principe, Monsieur.

Christophe LEFEVRE : Vous dites j'ai baissé la TEOM, je vous dis non, vous n'avez pas baissé la TEOM.

Eddy VALADIER : Monsieur LEFEVRE, c'est le même principe. Lorsque le Département paie à 100 % le pont du canal, évidemment cela ne me gêne pas que vous puissiez dire que je n'y suis pour rien mais figurez-vous, je suis très heureux d'être pour rien dans rien.

Christophe LEFEVRE : Agissez sur les taxes locales, c'est ce qu'on vous demande.

Eddy VALADIER : Plus on n'y est pour rien, plus les Saint-Gillois voient qu'il se réalise des choses. Donc ils se disent le jour où ils vont y être pour quelque chose, qu'est-ce que cela va être ?

Christophe LEFEVRE : Bien sûr.

Eddy VALADIER : Mais vous savez l'objectif qui est partagé par cette majorité c'est d'être efficace, d'être dans l'action, de redresser notre ville, de la faire avancer. Nous ce sont les résultats qui comptent. Après, les palabres ne nous intéressent pas.

Christophe LEFEVRE : Mais ce sont les vôtres de palabres que je reproche, je suis désolé.

Eddy VALADIER : Non, je regrette.

Christophe LEFEVRE : C'est vous qui dites que vous avez baissé la TEOM ce n'est pas vrai, voilà c'est tout.

Eddy VALADIER : Je vais prendre à témoin l'ensemble du Conseil municipal, le public, vous vérifierez au mois d'octobre prochain si votre taxe sur les ordures ménagères ne diminue pas d'environ 19 à 20 % et vous me direz si ce n'est pas significatif.

Christophe LEFEVRE : Vous faites exprès de ne pas vouloir comprendre, ce n'est pas possible.

Vous vouliez rajouter quelque chose Monsieur BRUNEL ?

Frédéric BRUNEL : Nous avons quand même travaillé, Monsieur le Maire, à rationaliser le marché d'appel d'offres. Avant, il y avait le marché de Générac, de Garons et de Saint-Gilles. Le camion de Saint-Gilles montait et collectait jusqu'à la base ; les camions de Garons s'enchevêtraient pour leurs mas qui étaient d'un côté et Générac de l'autre. L'appel d'offres va être regroupé sur trois communes où nous avons travaillé les maires ensemble et les conseillers délégués aussi. Voilà pourquoi, on arrive à faire baisser une dotation et une taxe. C'est un travail en commun de six mois pour un appel d'offres qui va être rétribué pour le 1^{er} juillet où justement déjà pour l'environnement, on ne consommera pas pour rien du gasoil à faire des va-et-vient incessants et on va rationaliser la collecte. Voilà comment on a pu faire...

Eddy VALADIER : Vous n'y êtes pour rien si on en croit l'opposition. Vous verrez à la fin du Conseil municipal, l'Agglomération nous accorde de fonds de concours, 700 000 €, personne n'y est pour rien. C'est tombé du ciel, aucun de mes collègues n'y a contribué, pas plus que moi-même.

Donc on bénéficie aujourd'hui de 700 000 € après avoir bénéficié de 400 000 € pour les halles, 400 000 € pour l'Abbatiale mais tout cela, personne n'y est pour rien.

Qui est contre ? Quatre contre. Qui s'abstient ? A la majorité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ (POUR : 25, CONTRE : 4)

5. Indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués

Eddy VALADIER : La délibération suivante concerne les indemnités des maires, des adjointes et des conseillers municipaux délégués qui doivent être réévaluées suite à l'augmentation du point d'indice de 1015 à 1022. Comme vous le savez, les indemnités des élus s'appuient sur les points d'indice de la Fonction publique territoriale. Donc lorsque les points d'indice de la Fonction publique territoriale évoluent, les indemnités des élus. Je crois que c'était 0,6 %, c'est cela Madame GUEZENNEC, au mois de février.

Donc il vous est proposé d'ajuster en fonction de cette évolution de 0,6 % les indemnités de vos élus que je vous rappelle, unitaires :

- 222,56 € bruts pour les conseillers municipaux ;
- 957,01 € pour le deuxième adjoint ;
- 1 335,56 pour la première adjointe ;
- 3 026,84 pour moi-même.

Donc cela doit faire une petite variation de 0,6 % ou un peu plus par rapport à la délibération de début de mandat.

Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Allez-y.

Christophe LEFEVRE : Oui, je voulais vous poser la question suivante dans le cadre des éventuelles perspectives d'économie budgétaire. Je voulais savoir s'il vous était impossible d'envisager d'avoir la même force d'économie qu'il avait été appliqué par Yvan LACHAUD dans le cadre de l'agglomération et de la baisse des rémunérations des vice-présidents de -38 %.

Je voulais savoir dans quelle mesure cette perspective n'était pas applicable dans de moindres proportions sur les rémunérations des élus à Saint-Gilles.

Eddy VALADIER : Alors un, vous le savez, cette réduction a été appliquée à l'agglomération donc à moi-même en tant que vice-président. Nous avons en début de mandat, vous vous en rappelez, appliqué une diminution de 10 % sur l'enveloppe maximale autorisée. Donc on s'est déjà appliqué -10 %. Donc on est dans la même délibération que celle en début de mandat.

Puis, je serai prêt à faire un effort lorsque les élus du front national en feront autant. Lorsque notre parlementaire aura diminué lui-même de 38 % son indemnité, je serai prêt à examiner les choses. La même chose pour le cumul des mandats, notamment vos élus, sauf que quand ils sont élus, le non-cumul des mandats, ils oublient, sans parler ensuite des élections familiales.

J'entends ce discours qui souhaiterait faire croire que nous ne sommes pas rigoureux dans la gestion du denier public. Vous le dites vous-mêmes à l'agglomération -38 % pour les vice-présidents que je suis. A la ville de Saint-Gilles, nous nous appliquons -10 %. Là vous me demandez de faire mieux, mais je vous trouve un peu culotté, Monsieur LEFEVRE, de nous demander de faire mieux quand vos propres élus ne font même pas un quart du dixième du millième de ce que nous avons fait.

Christophe LEFEVRE : Cela n'a aucun rapport.

Eddy VALADIER : Si, cela a un rapport.

Christophe LEFEVRE : Je vous parle de Saint-Gilles.

Eddy VALADIER : Mais vous croyez que le budget de l'Etat, ce n'est pas aussi les Saint-Gillois qui y contribuent ?

Allez, qui est contre ? Qui s'abstient ? Quatre et une abstention.

ADOPTEE A LA MAJORITE (POUR : 24, CONTRE : 4, ABSTENTION : 1)

Patricia BONARDI : *Hors micro*

Eddy VALADIER : Non, mais le cumul c'est pareil, vous y étiez contre le cumul, Madame BONARDI. Mais quand Monsieur le Maire de Fréjus a été élu sénateur, il a oublié de démissionner de la Mairie de Fréjus et tant d'autres. Quand certains maires ont été élus conseillers régionaux, je ne les ai pas vus démissionner de leur poste de maires. Donc, cela s'appliquait dans vos programmes mais une fois aux affaires et une fois dans la réalité, cela ne s'est plus appliqué.

Patricia BONARDI : *Hors micro*

Eddy VALADIER : Ecoutez, Madame BONARDI, c'est Madame la Présidente ou Madame DELGA. Qu'on l'apprécie ou qu'on ne l'apprécie pas, c'est Madame Carole DELGA ou Madame la Présidente.

Patricia BONARDI : *Hors micro*

Eddy VALADIER : Madame BONARDI, voulez-vous que je vous rappelle la consigne du front national et votre attitude en 2012 pour faire élire François HOLLANDE et faire battre Nicolas SARKOZY ? D'où sont venus les 2 millions d'abstentions si ce n'est du front national de la consigne de vote donnée par Marine Le PEN. Qui a fait élire François HOLLANDE ? Qui est responsable ?

Applaudissements

Patricia BONARDI : *Hors micro*

Eddy VALADIER : Donc si vous souhaitez, le Conseil municipal, je souhaite qu'il demeure sur des sujets locaux, donc s'il vous plaît, restez sur des sujets locaux.

6. Mise à jour du tableau des effectifs titulaires de la Commune

Eddy VALADIER : Allez, Monsieur GARCIA, le tableau des effectifs, délibération numéro 6.

Jean-Pierre GARCIA : Oui, Monsieur le Maire, j'ose à peine vous parler de notre petit tableau des effectifs.

En fait, cette délibération est un classique du genre puisqu'on a un tableau des effectifs qui doit coller au mieux à la réalité. Une mutation d'un agent et la prise en compte d'un personnel de l'office du tourisme par Nîmes Métropole, fait une suppression de deux emplois dans les effectifs titulaires de la commune.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

7. Mise à jour du tableau des effectifs non titulaires permanents de la Commune

Eddy VALADIER : Monsieur GARCIA, vous pouvez poursuivre la délibération numéro 7.

Jean-Pierre GARCIA : C'est la même délibération concernant les effectifs non titulaires permanents de la commune. C'est une mise à jour de ce tableau en fonction de la revalorisation du point d'indice des non-titulaires permanents.

Eddy VALADIER : Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

8. Aménagement des voiries et places du centre-ville (secteur 2) : demandes de subventions

Eddy VALADIER : Aménagement des voiries et places du centre-ville, c'est-à-dire du secteur 2 qui comprend le boulevard Chanzy, l'avenue François-Griffeuille et les alentours.

Cette opération dans sa totalité est éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux aux aides du département de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole.

- 125 000 € de l'Etat ;
- 33 000 € du Département ;
- 139 600 € de la Communauté d'agglomération mais on verra que c'est un peu plus tout à l'heure.

Il se trouve que je vous propose que nous sollicitons également la Région, notre Présidente Carole DELGA qui pourrait nous aider également sur les aménagements urbains.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9. Protection fonctionnelle accordée à un agent communal

Eddy VALADIER : Je vous propose la délibération suivante qui concerne la protection fonctionnelle accordée à un agent municipal, en l'occurrence un policier municipal qui a fait l'objet de propos injurieux à son encontre sur facebook. Donc nous ne tolérons pas que nos agents municipaux dans l'exercice de leurs fonctions soient injuriés et donc plainte a été déposée.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

10. Déclassement du mobilier scolaire, vente et cession du matériel réformé

Eddy VALADIER : Monsieur GARCIA, déclassement du mobilier scolaire, vente et cession du matériel réformé. On ne parle pas de vous là.

Jean-Pierre GARCIA : Oui, cette délibération concerne effectivement une vente de mobilier, de différents matériels dont je crois qu'une liste exhaustive est jointe à la délibération. Ces biens seront revendus à l'Etat et seront à retirer sur les différents sites de stockage. Donc si vous avez besoin d'un tracteur pour votre jardin ou éventuellement de petits mobiliers, des chaises, des petits bureaux d'école etc. vous pouvez en faire la demande.

Donc on espère retirer, si tout est vendu, environ 50 000 €. Ce qui n'est pas négligé.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GARCIA. Y a-t-il des questions ? Allez-y, Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Effectivement, c'est une bonne initiative cette vente de matériels réformés. Néanmoins, j'avais une question concernant la dernière page du catalogue, c'est-à-dire la page 22, à savoir que sans faire de mauvaises poésies, il s'agit là de la vente d'une motocrottes aspirateur et vous précisez que ce matériel n'a jamais servi. Alors, la question que je me pose...

Eddy VALADIER : C'est une erreur, il a peu servi.

Christophe LEFEVRE : C'est marqué n'a jamais servi, je lis ce qu'on me communique comme élément.

Eddy VALADIER : Je vous le conçois, c'est du matériel qui a été acheté en 2008 ou 2009, qui a servi, je l'ai vu en ville et puis qui n'a plus servi et au bout de six ou sept ans, un matériel électrique qui n'a pas été utilisé, cela devient obsolète.

Christophe LEFEVRE : Alors avec cette précision effectivement, cela change un peu la donne parce que j'ai marqué qu'il n'a jamais servi, il n'y a pas de date d'achat. Donc ma question était la suivante, étant donné qu'on va refaire les abords de l'Abbatiale, je me demandais si c'était opportun de vendre ce matériel qui là pourrait trouver tout son sens. Maintenant s'il est obsolète, s'il ne marche pas, c'est une autre histoire.

Eddy VALADIER : Je vous ai répondu effectivement, c'est un matériel qui doit avoir au moins cinq ou six ans, même plus. Mes collègues me disent plus, donc sept ou huit ans, il n'y a plus la batterie, c'est un matériel dont il n'est plus raisonnable d'espérer une remise en service.

Christophe LEFEVRE : Très bien. Merci.

Patricia BONARDI : Une question, s'il vous plaît, Monsieur VALADIER.

Eddy VALADIER : Allez-y, Madame BONARDI.

Patricia BONARDI : Justement c'est là-dessus. Alors le paiement par chèque et carte bancaire n'est pas accepté, donc vous recherchez du cash, vous avez besoin de cash.

Eddy VALADIER : Vous imaginez bien qu'on a un comptable public, c'est une régie de recettes. Mais je prends cela comme une boutade. Vous voyez, mon directeur général des services me faisait remarquer la chose suivante. Tout à l'heure, je vous disais et surtout pour le public que nous avons réduit de 10 % l'enveloppe des indemnités versées aux élus et puis il me fait la remarque suivante : l'indemnité du Maire a été réduite de 24,17 % par rapport au maximum autorisé. Donc vous voyez, mon indemnité à l'agglomération cela été -38 %, mon indemnité à la Ville de Saint-Gilles c'est -24 %. Vérifiez-le, mesdames messieurs. Je ne suis pas certain, il y a probablement des élus qui ont fait beaucoup mieux, libre à eux et je ne juge pas ceux qui n'ont pas fait. Mais je ne pense pas avoir des leçons à recevoir sur ce sujet-là, franchement.

Allez, sur cette délibération, qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

11. Marché de travaux – Réhabilitation et extension de la Halle Georges Chouleur – Attribution

Jean-Pierre GARCIA : Cette délibération concerne le marché de travaux de la réhabilitation et extension de la Halle Georges Chouleur.

Après mise en concurrence, la maîtrise d'œuvre avait été attribuée au cabinet SCOP ECOSTUDIO. Ce cabinet a écrit un CCTP et a lancé une consultation concernant le marché de travaux. Cette consultation était répartie sur 15 lots allant du gros œuvre : lots de façade, charpente, étanchéité, menuiserie extérieure, cloison, isolation etc. jusqu'aux équipements sportifs.

Après publication, le cabinet précité a fait une analyse des offres. La commission d'appel d'offres s'est réunie par deux fois, mardi dernier et puis ce matin. Donc ce marché de travaux a été attribué, je vais vous énumérer :

- pour le lot 1 ; la société SOUCHON CONSTRUCTIONS pour un montant de 177 500 € HT ;
- lot façade, FACADES CHAARANE pour un montant de 30 577 € ;
- le lot 3 charpente isolation, SCOP SA TRIANGLE : 256 238 € ;
- étanchéité, ACTIV' ETANCHEITE : 123 131 € ;
- menuiserie extérieure, la société NEMOMETAL : 55 206 € ;
- lot 6 cloison, la SARL SOLELEC : 41 140 € ;
- menuiserie intérieure, société CAVAILLON comprenant l'offre de base et une variante qui est l'aménagement des gradins, pour un total de 26 446 € ;
- Lot 8 carrelage, DELORME CARRELAGE : 16 888 € ;
- le lot 9 peinture, BC PEINTURE, y compris l'offre de base avec une variante qui concerne la lavure de revêtement bois, pour un total de 24 199 € ;
- lot 10 métallerie, la SARL CREA FER pour un montant de 11 330 € ;
- le lot 11 courant fort et faible, AIGE l'offre de base plus une variante concernant le chauffage et la ventilation pour un total de 80 900 € ;
- le lot 12 chauffage VMC plomberie à RV THERMIQUE pour un total de 226 159 € ;
- le lot 13 pour les sols sportifs à la société ST GROUP : 64 518 € ;
- le lot 14 a été un lot infructueux, on n'a pas eu d'offre ;
- le lot 15 équipements sportifs à SPORT FRANCE SAS pour 18 000 € HT.

Ce qui au total nous fait un montant de 1 152 176 € auquel il faudra rajouter pour le lot 14 qui va être relancé une somme environ de 20 000 € pour un projet que nous avons estimé à 1 300 000 €

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GARCIA. Y a-t-il des questions ? Allez-y, Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Je voulais savoir si tout le monde était dans le même cas que moi à savoir que j'ai une page vierge, je n'ai pas les affectations dans mon document, je n'ai pas les entreprises sélectionnées, ni le montant des marchés.

Eddy VALADIER : On vous l'a distribué sur table ; cela fait partie des délibérations qu'on vous a distribuées.

Christophe LEFEVRE : D'accord. OK, très bien.

Eddy VALADIER : Vous voulez qu'on prenne deux minutes pour vous laisser le temps de les regarder ?

Christophe LEFEVRE : Non, c'est bon.

Eddy VALADIER : Bien, merci. Pas d'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Ce sont des travaux normalement, Monsieur DUMAGEL, qui devraient commencer au mois de mai, c'est cela, une fois que les délais, début mai, première quinzaine de mai. Donc notre halle de sport sera en rénovation extension.

12. Marché de travaux – Réhabilitation du site Abbatial – Lot 6 – Attribution

Eddy VALADIER : Monsieur GARCIA, vous pouvez poursuivre sur le dernier marché de travaux qui nous restait à attribuer concernant l'Abbatiale.

Jean-Pierre GARCIA : Concernant l'Abbatiale, le lot 6, on n'avait pas eu d'offres. Suite à ce marché infructueux, des entreprises ont été consultées, trois entreprises :

- CONSTRUCTION ET RENOVATION JEROME LAVOCAT ;
- PRO FACADE PEINTURE ;
- ADPS.

Sur les trois, il y a une seule offre qui a été remise. Donc là, le choix était vite fait. Donc, c'est la société SARL ADPS qui fera les peintures pour un montant de 39 790 €

Eddy VALADIER : On pourra donc peindre les portails entre autres de notre Abbatiale. Y a-t-il des questions ? Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Oui, une remarque, une question.

La remarque c'est que nous sommes sincèrement ravis de voir enfin une entreprise saint-gilloise concernée par les différents travaux de rénovation parce qu'elles sont relativement rares.

Eddy VALADIER : Il y a un Code des marchés publics.

Christophe LEFEVRE : Je ne discute pas, je fais un constat.

Je voulais savoir le cas échéant si vous étiez en mesure de me répondre, quel était le pourcentage des travaux qui ont déjà été affecté et qui ont été octroyés à des entreprises saint-gilloises.

Eddy VALADIER : Non, on a d'autres choses à faire que de compiler toutes les données, passer nos journées, non. Il y a un Code des marchés publics qui s'applique. Les résultats sont ce qu'ils sont, c'est la commission d'appel d'offres qui propose des choix à ce Conseil municipal et depuis trois ans, je vous ai toujours proposé de suivre les choix de la commission d'appel d'offres.

Comme vous le savez, faire d'un critère de choix le critère de la localisation, c'est considéré, au titre du Code des marchés publics, comme un délit de favoritisme.

Christophe LEFEVRE : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Eddy VALADIER : Donc, personne ne joue à cela dans cette collectivité.

Christophe LEFEVRE : Ce n'est pas ce que j'ai dit, j'ai juste demandé si vous vous intéressiez au retour pour les entreprises saint-gilloises, je note que non.

Eddy VALADIER : Je m'y intéresse puisqu'à plusieurs reprises, nous avons apporté du conseil, de l'information aux entreprises locales, qu'on leur a explicité le contenu parfois les arcanes, les documents à produire pour répondre à des appels d'offres publics. Donc on fait tout ce travail de sensibilisation de nos entreprises locales, on fait du travail de formation, on a associé les deux chambres consulaires, c'est-à-dire la Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre des métiers qui sont venues en mairie rencontrer nos acteurs économiques, leur dire qu'ils disposaient dans leurs deux instances respectives, de ressources humaines qui étaient susceptibles de pouvoir y compris contribuer à remplir les documents.

Chose que bien évidemment la Ville si elle peut dire quel document il faut fournir, former, ne peut pas remplir bien évidemment à la place de l'entreprise. Mais les représentants professionnels peuvent le faire.

Donc on fait tout ce travail évidemment pour inciter les entreprises locales à répondre aux achats publics, pas ceux uniquement propre à ceux de la Ville de Saint-Gilles mais aussi s'ils trouvent un appel d'offres sur Garons, sur Nîmes, qu'ils ne soient pas découragés par la réglementation et par – il faut le dire – un peu le poids de la documentation administrative, de ne pas le faire. Donc on les encourage à le faire, on les aide du mieux qu'on peut. Mais après les résultats de la commission d'appel d'offres sont ce qu'ils sont.

Christophe LEFEVRE : Je vous remercie.

Eddy VALADIER : Bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

13. Rénovation des façades par les propriétaires en centre ancien – attribution de subventions

Géraldine BREUIL : Délibération habituelle aussi depuis quelques mois déjà. L'attribution d'aides communale aux particuliers s'engageant dans les opérations de restauration des façades en I31.

Du 8 février 2017 au 7 mars 2017, deux projets ont été réputés à ce jour éligibles au dispositif par le comité technique en charge de l'analyse des dossiers. Donc il est proposé au Conseil municipal de valider les subventions de 1 861,50 € pour les travaux de façades faites rue Porte des Maréchaux ainsi qu'une subvention pour les devantures commerciales de 1 805 € toujours rue Porte des Maréchaux sachant que le montant des travaux est estimé à près de 10 000 € au total. Là je ne crois pas me tromper mais le particulier fait travailler une entreprise saint-gilloise.

Eddy VALADIER : D'ailleurs, je vous encourage, c'est une très belle réalisation de Madame ROBERT à la rue Porte des Maréchaux à côté du local de Madame AMAR. Cela vous dit quelque chose, Madame BONARDI ?

Patricia BONARDI : Non.

Eddy VALADIER : D'ailleurs, Madame BREUIL, on a un point à aussi, combien on a encouragé de travaux par notre nouveau dispositif d'aides sur Saint-Gilles ?

Géraldine BREUIL : Alors en 2015, on a fait faire près de 171 000 € de travaux pour la plupart de nos entreprises saint-gilloises ; en 2016 on a fait faire 295 120 € de travaux de façades et de devantures et sur 2017, le cumul depuis qu'on a mis en place ce règlement d'attribution, donc 2015, 2016 et tout début 2017, on a encouragé pour 606 000 € de travaux à nos entreprises locales, de travaux de façades et de devantures commerciales.

Eddy VALADIER : Donc c'est bien 600 000 € de façades qui ont été réalisés. Cela commence à se voir, il faut poursuivre.

Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

14. Prestation de service « accueil périscolaire et extrascolaire » : signature d'une convention avec la mutualité Sociale Agricole du Languedoc

Dominique NOVELLI : Donc, il s'agit d'une régularisation avec la signature d'une convention avec la MSA afin de pouvoir toucher un soutien financier pour les prestations que nous faisons pour les services périscolaires et extrascolaires.

Comme on l'avait délibéré il y a deux conseils municipaux pour la CAF, c'est exactement pareil pour la MSA.

Y a-t-il des questions ?

Eddy VALADIER : Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

15. Avenant N°1 à la Convention de partenariat avec l'Établissement Public de coopération Culturelle Pont du Gard (EPCC) – « PASS REDUCTION – PATRIMOINE DU GARD »

Berta PEREZ : C'est un avenant à la convention de partenariat avec l'établissement public de coopération culturelle du Pont du Gard, l'EPCC. Cela concerne le PASS REDUCTION patrimoine du Gard.

On avait délibéré sur l'instauration du PASS REDUCTION patrimoine du Gard sous forme d'un coupon. Or aujourd'hui, afin d'alléger la mise en place de ce partenariat, dans une optique de rationalisation des coûts, les deux parties ont convenu que ce justificatif à produire par le visiteur serait le ticket d'entrée du site partenaire.

L'avenant a pour objet de modifier la convention initialement conclue en ce sens étant précisé que les autres stipulations de la convention demeurent inchangées.

Eddy VALADIER : Merci, Madame PEREZ. Y a-t-il des questions ? Allez-y.

Christophe LEFEVRE : Oui, juste une petite question. Donc en fait, cela va s'appliquer au ticket payant, c'est-à-dire aux visiteurs, aux touristes, etc. qui vont visiter le Pont du Gard et qui viendront ici visiter en présentant le ticket du Pont du Gard.

La question que je me posais c'est qu'aujourd'hui par exemple pour nous Saint-Gillois, si on veut aller visiter le Pont du Gard avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité, nous avons l'accès gratuit au site. Est-ce réciproque ? Est-ce que nous offrons la réciprocité par exemple à ceux qui habitent à Vers ou est-ce qu'en venant ici du coup...

Eddy VALADIER : Non.

Christophe LEFEVRE : Cela ne fonctionne pas, ce n'est que pour le ticket payant ?

Eddy VALADIER : Pas départemental.

Christophe LEFEVRE : D'accord, c'est tout, c'était juste ma question.

Eddy VALADIER : OK. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

16. Convention de partenariat pour l'organisation, la programmation et la mise en œuvre des traditions régionales 2017 entre Nîmes Métropole et la Commune de Saint-Gilles

Benjamin GUIDI : La communauté d'agglomération de Nîmes Métropole souhaite participer à la programmation sur son territoire de manifestations communautaires qui favorisent et accompagnent le maintien des traditions régionales.

En 2017, Nîmes Métropole propose de mettre en œuvre des opérations valorisant les divers aspects des traditions régionales dans les domaines taurin, équin et camarguais.

Les manifestations retenues pour la Commune de Saint-Gilles pour l'année 2017 seront une course de Graines de Raseteurs le vendredi 25 août, une Roussataïo de chevaux, le samedi 26 août dans le cadre de la journée à l'ancienne et une peña le dimanche 27 août pour la journée de la gaze.

Je me permets de rajouter également que toujours en collaboration avec l'agglomération de Nîmes Métropole, la Ville recevra dans le cadre de sa Féria, la deuxième demi-finale du Bolsin Nîmes Métropole ainsi que la finale sur la même journée, le vendredi 18 août.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GUIDI.

Y a-t-il des questions ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

17. Vœu de soutien à l'inscription de la course camarguaise au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO

Eddy VALADIER : Nous arrivons vers la fin des délibérations, Monsieur PASSEMARD pour la course camarguaise.

Joël PASSEMARD : Un vœu de soutien à l'inscription de la course camarguaise au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO.

Considérant que la Camargue demeure un pays rude, une terre faite d'eau, de sel, de marée, de taureaux et de chevaux sauvages, elle supporte l'homme mais jamais n'accepte sa domination. Cette rudesse lui permet de masquer sa fragilité sans jamais renoncer à son authenticité. La Camargue, sa culture, ses traditions, ne reposent que sur un équilibre fragile mais indispensable qui perdure grâce à la volonté de l'homme, à la fierté du taureau et à la bravoure du cheval ;

Considérant qu'il est vital de protéger ces caractéristiques camarguaises car elles sont les meilleures armes pour préserver un environnement exceptionnel en permanence menacé. Sans le taureau, le paysage camarguais se trouverait bouleversé, il en serait fini pour un grand nombre d'espèces animales qui ont fait de cet espace sauvage leur domicile ;

Considérant que la relation entre l'homme, le cheval et le taureau est essentielle pour l'économie locale. Il est à noter que 50 millions d'euros générés par l'activité taurine restent presque en totalité sur le territoire ;

Considérant qu'au travers des fêtes de village, ces traditions contribuent au maintien des liens tissés par des femmes et des hommes depuis des générations. Au moment où tous s'interrogent sur l'individualisme galopant, ce rôle essentiel de la fête dans le maillage social doit être notre priorité ;

Considérant qu'en conséquence, il est du devoir de notre Collectivité de protéger et de promouvoir ce qui relève de notre identité ;

On saisit le Conseil municipal pour soutenir des démarches qui consistent à faire inscrire la course camarguaise au patrimoine mondial et immatériel de l'UNESCO.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur PASSEMARD. Y a-t-il des questions concernant ce soutien apporté par notre Ville à cette candidature ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

18. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) de l'école Jules FERRY pour l'année 2017

Dominique NOVELLI : Subvention exceptionnelle accordée à l'école Jules-Ferry pour un projet théâtre pour la somme de 800 €

Eddy VALADIER : 800 € de subvention exceptionnelle au Jules-Ferry. Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

19. Aménagements urbains du centre-ville : Extension et restructuration du parking Charles de Gaulle. Attribution d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole à la commune de Saint-Gilles pour la redynamisation de l'attractivité économique des commerces de proximité

Eddy VALADIER : Nous abordons trois délibérations qui vous ont été proposées de rajouter à ce Conseil municipal. Voulez-vous prendre une minute pour les lire ? Je vous propose trois minutes ou cinq minutes, le temps qu'il vous faudra ? Quand vous avez fini, vous nous le dites. Suspension de séance de cinq minutes.

Suspension de séance

Eddy VALADIER : Allez, s'il vous plaît, je vous propose qu'on reprenne pour les quelques minutes qui restent.

Du coup, pendant ce temps que vous m'avez si gentiment accordé, Monsieur LEFEVRE et Madame BONARDI également, je suis allé regarder les prélèvements de la Ville de Beaucaire et de la Ville de Saint-Gilles, les prélèvements effectués sur les taxes d'habitation et sur le foncier bâti des villes de Saint-Gilles et de Beaucaire puisque vous le savez, les taux ne veulent pas dire grand-chose tant qu'on ne connaît pas les assiettes puisque les taux s'appliquent à des assiettes et les assiettes fiscales sont différentes d'une commune à l'autre.

- Sur la taxe d'habitation : Beaucaire perçoit 2 730 000 € ; Saint-Gilles 2 776 000 €

Donc il y a 46 000 € d'écart entre Saint-Gilles et Beaucaire ; sur 15 000 habitants, cela fait 3 € par habitant, à peu près je vais vite.

- Sur le foncier bâti : Beaucaire prélève sur son territoire 5 266 000 € ; Saint-Gilles 3 887 000 €

Donc, vous voyez ?

Patricia BONARDI : Pourquoi ?

Eddy VALADIER : Vous allez me le dire.

Patricia BONARDI : *Hors micro*

Eddy VALADIER : Donc vous voyez qu'il faut manipuler les taux avec précaution parce qu'il y a aussi des assiettes fiscales qui jouent.

J'ai aussi profité de ce petit intermède pour me renseigner sur la question que posait Monsieur LEFEVRE concernant l'indemnisation du préjudice subi par la Commune. En fait, la Ville a demandé subrogation à son assureur pour bénéficier de l'indemnité. Donc en fait, c'est notre assureur qui nous rembourse et après c'est notre assureur qui se retourne contre l'assureur de la personne incriminée pour se faire rembourser. Chose qui m'avait échappé, je veux bien l'avouer, vous le savez aussi que les assurances appliquent une vétusté sur les matériels, ce qui explique l'écart de 400 ou 500 € sur le coût à neuf, déduction faite de la vétusté. Voilà l'explication qui nous a été donnée par Madame GUEZENNEC.

Donc la délibération numéro 19 concerne l'aménagement urbain du centre-ville et l'extension et restructuration du parking Charles de Gaulle. C'est l'attribution d'un fonds de concours par la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole, hier lundi soir, d'un montant de 236 667 € représentant 33 % du coût de l'investissement.

Patricia BONARDI : *Hors micro*

Eddy VALADIER : Mais vous savez, des maires gâtés comme cela, peut-être qu'il faudra les garder parce qu'il n'y en a pas eu tant que cela des maires qui ont été gâtés.

Patricia BONARDI : *Hors micro*

Eddy VALADIER : Mais je ne doute pas, Madame BONARDI, qu'il y ait évidemment des choses qui se fassent mieux.

Patricia BONARDI : Des maires gâtés et des maires moins gâtés, on le voit, elle est aussi bonne.

Eddy VALADIER : Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

20. Réhabilitation et extension de la halle des sports Georges CHOULEUR – Attribution d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole à la commune de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Puis comme notre Président Yvan LACHAUD en avait tellement, il ne savait pas, il m'a dit, tiens j'ai 485 000 € qui restent, je pourrais les donner pour la halle Chouleur, mais là encore, vous n'y êtes pour rien.

La délibération suivante, c'est 485 000 € de subvention pour la halle Chouleur.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Puis, j'ai plaisir à vous lire le sms du secrétaire général de la Préfecture qui me dit :

« Votre dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2017 a été présenté en commission. J'ai le plaisir de vous faire savoir que vous bénéficierez d'une subvention de 525 000 € pour les travaux d'aménagement urbain du centre-ville. »

Mais là aussi je ne sais pas comment la commission s'est réunie et hop ils ont dit, tiens il reste 525 000, on va les donner à Saint-Gilles.

Patricia BONARDI : *Hors micro*

Eddy VALADIER : Mais écoutez, c'est ce que je dirais aux Saint-Gillois le moment venu. Faites attention selon ce que vous faites, un jour il n'y en aura plus.

Patricia BONARDI : *Hors micro*

Eddy VALADIER : Madame BONARDI, profitez. Mais je crois que la différence entre vous et nous, c'est bien cela, ce n'est pas nous qui en profitons, ce sont les Saint-Gillois. La halle de sport est ouverte Monsieur DUMAGEL de 7h00 du matin à 22h00, voire 23h00. Donc je ne sais pas, ce sont des centaines et des centaines d'enfants qui y viennent tous les jours, y compris nos collégiens. Donc je suis heureux que les Saint-Gillois en profitent.

Patricia BONARDI : Nous aussi mais ce n'est pas de cela que je vous parle.

Eddy VALADIER : Mais qui en profite alors si ce ne sont les Saint-Gillois ?

Vous étiez en train de me dire Madame BONARDI parce que j'essaie de réfléchir. Non mais, Madame BONARDI, je crois que vous partagerez avec moi que le débat valorise la démocratie. Donc je crois qu'il est intéressant qu'il y ait des débats. Vous étiez en train de me dire la chose suivante : votre majorité étant aux affaires, vous bénéficiez de centaines, de quelques millions d'euros et c'est vrai à chaque Conseil municipal, vous l'avez dit vous-même, la Région, le Département, l'Etat, l'Agglomération, l'Europe accorde des subsides pour les projets que nous portons. Et vous me disiez, mais une prochaine fois, cela pourrait être l'inverse, c'est-à-dire qu'on ne bénéficie de rien. Vous étiez en train de me dire que si vous aviez été élus, nous aurions eu zéro, c'était cela la conclusion de votre... Vous êtes en train de me dire que vous aux affaires, il n'y a pas de subventions pour notre Ville.

Patricia BONARDI : *Hors micro*

Eddy VALADIER : Et vous nous feriez croire, mais je vais vous donner la parole, que vous aux affaires, c'est vous qui le dites, pas de subventions pour la Ville. En plus, vous feriez des travaux et vous baisseriez les impôts.

Patricia BONARDI : *Hors micro*

Eddy VALADIER : Non, mais arrêtez de prendre une autre ville, on est à Saint-Gilles. Madame BONARDI, dites-moi votre plan B en termes de gestion de la Ville.

Patricia BONARDI : *Hors micro*

Eddy VALADIER : Je vous rappelle, Madame BONARDI, lorsqu'on a voté le budget, de votre part j'ai eu zéro question, zéro remarque, je n'ai pas eu de plan B et vous n'avez pas voté contre. Donc, on ne doit pas être si mauvais que cela lorsqu'on vous présente un document de 150 pages de 30 millions d'euros, que vous n'avez aucune question, aucune remarque, aucune demande de modification, aucun plan B à proposer et vous ne votez pas contre.

Je suis d'accord, on a des marges de progrès à faire, j'en suis le premier conscient, mais ne me dites pas des choses que vous n'êtes pas en capacité de traduire dans les faits.

Après, si vous avez des économies utiles, on sera suffisamment matures et intelligents pour les appliquer. Nous, on prend les bonnes idées partout. Vous savez, on n'est pas dogmatique, il n'y a pas de dogme, on essaie d'être efficaces et efficients.

21. Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'année 2017 à l'association Futsal Club Saint-Gillois

Eddy VALADIER : Dernière délibération, Monsieur DUMAGEL. Je vous cède la parole.

Axel DUMAGEL : Merci, Monsieur le Maire.

L'équipe première senior de Futsal au sein du club saint-gillois participera à la coupe d'Europe des clubs de Futsal l'UEFS Cup du 6 au 10 juin 2017 à Vitoria-Gasteiz au Pays basque Espagnol.

Le club sollicite à cet effet une subvention exceptionnelle de 2 600 € correspondant à 50 % du budget total afin de lui permettre de faire face aux différentes avances, engagements, inscriptions, hébergements, repas.

Compte tenu du caractère exceptionnel et non récurrent de la demande, le Conseil est invité à se prononcer sur cette demande de subvention exceptionnelle.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur DUMAGEL. Y a-t-il des questions ? Non, pas de question.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : J'aurais une remarque, Monsieur DUMAGEL, tout cela c'est subordonné au fait que vous leur donniez des bons de souscription de la Fondation du patrimoine, donc ils vont distribuer en Espagne. Donc il faut une contrepartie. D'ailleurs, vous en êtes où, vous vous souvenez, on a fait un petit challenge la dernière fois entre Madame BREUIL qui est pilote de cette affaire et puis vous-même qui avait des gros réseaux parisiens, vous en êtes où au niveau de la collecte, cela avance, on aura une bonne surprise ?

Axel DUMAGEL : On va essayer.

Eddy VALADIER : Je vous remercie. Il faut qu'on s'y mette tous sachant qu'on signera cette convention ce jeudi avec le président ou le directeur de la Fondation du patrimoine.

Bien écoutez, s'il n'y a pas d'autres questions, je vous remercie de votre attention, de ces débats fructueux. Je vous souhaite une bonne fin de semaine.

La séance est levée.